

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUIN 2006**

Délibération
n° 2006.06.186

**Bourses Tremplin
pour l'Emploi :
attribution aux
lauréats**

LE VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 juin 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, Denis DOLIMONT, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Gérard MARQUET, François NEBOUT Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CHARRIER à André BONICHON, Bernard ALLIAT à Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE à Gilles VIGIER, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Jean-Yves DE PRAT à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Martine FAURY, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Alain PIAUD à Jean DUMERGUE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Patrick RIFFAUD à François ELIE,

Excusé(s) :

Didier LOUIS,

Excusé(s) représenté(s) :

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE / POLITIQUES
SOLIDAIRES

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

BOURSES TREMLIN POUR L'EMPLOI : ATTRIBUTION AUX LAUREATS

Vu, le Contrat de Territoire Urbain voté par la ComAGA le 4 février 2005 et par le Conseil Régional le 14 Mars 2005 signé le 24 juin 2005,

Vu, la Convention particulière de délégation de crédits entre la Région Poitou-Charentes et la ComAGA signée le 27 septembre 2005,

Il convient de valider les propositions émises par le jury de l'atelier de la création composé d'élus de la ComAGA et de la Région Poitou-Charentes et d'un certain nombre d'autres partenaires techniques, dans le cadre du dispositif « **Bourses tremplin pour l'emploi** » géré par le centre d'information jeunesse.

Ce dispositif se propose d'aider des porteurs de projets économiques concourant à la création de leur propre emploi. Ils doivent obligatoirement habiter ou créer leur activité sur le territoire de la ComAGA. Ce dispositif est une des actions du Contrat de Territoire Urbain – volet 4 : la stratégie territoriale pour l'emploi et l'insertion professionnelle.

Chaque bourse est attribuée au lauréat en fonction d'un certain nombre de critères communs à la Région et à la ComAGA : la qualité de la préparation de son projet, de son apport personnel (en fonds propres ou en crédits obtenus), de sa capacité à gérer son activité,

De plus, la ComAGA est attentive à la dynamique du marché local dans l'activité envisagée et à l'origine des créateurs (quartiers prioritaires de la Politique de la Ville).

Le versement de la bourse se fait en deux fois, à la création effective de son entreprise (le versement n'est effectif qu'à la production des documents officiels prouvant la création de son entreprise) et le solde après un nouveau passage devant le jury six mois après, ce qui permet de faire le point sur le début de la réalisation.

La convention particulière de délégation de crédits donne à la ComAGA la responsabilité du versement des bourses après préconisation du jury.

L'attribution de la bourse fait l'objet d'une notification qui peut être accompagnée de recommandations ou préconisations qui s'imposent au lauréat, notamment pour le versement du solde.

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 17 mai 2006,

Je vous propose:

D'ATTRIBUER les Bourses Tremplin pour l'Emploi aux porteurs de projet listés dans l'annexe ci-jointe pour un montant total de 47 500 €.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 6714 – rubrique 824.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 juillet 2006	<u>Affiché le :</u> 06 juillet 2006

BOURSE TREMPLIN POUR L'EMPLOI

Le tableau ci-après récapitule les sommes à payer pour chacun des lauréats.

Date jury	Lauréat	Montant bourses	Premier acompte	Deuxième acompte
18-04-06	M Didier BOUTINON Siège social Angoulême reprise d'une case de fruits et légumes aux halles centrales. Après de nombreuses années comme commerçant non sédentaire en fruits et légumes, il souhaite se poser et reprendre une case qui se libère dans ce type d'activité.	6 000 €	3 000 €	
18-04-06	M Nuredin CELOVIC. Siège social Ruelle/Touvre. Création d'une entreprise de ravalement RELOOK Façade. Il décide de créer sa propre entreprise de ravalement connaissant particulièrement bien ce secteur dans la mesure où il est chef d'équipe dans une entreprise de ce type. Les différents démarchages qu'il a pu entreprendre auprès de clients potentiels lui laissent entrevoir une bonne viabilité de son projet.	6 000 €	3 000 €	
18-04-06	M Pascal JOSEPH. Siège social Angoulême. Création d'une entreprise d'animation et d'exposition : « EVEN'ESSENCES » Il propose d'assurer des animations ou des événements commerciaux dans différents lieux Maisons de retraites... Parfumeries autour de l'histoire des senteurs et de la parfumerie ancienne.	3 000 €	1 500 €	
18-04-06	Melle Isabelle SANCHEZ. Siège social Angoulême. Création d'une boutique de dépôt vente de prêt à porter féminin essentiellement des articles haut de gamme et griffé.	4 000 €	2 000 €	
18-04-06	Melle Ségolène TELEK Siège social Angoulême. Création d'une boutique de fleuriste après sa formation professionnelle et diverses expériences dans ce commerce. Elle décide de créer son propre commerce.	5 000 €	2 500 €	
18-04-06	M Thierry KERSSE. Siège social Angoulême. Création d'une société de service : « DOG Compagnie ». Après de nombreuses années passées dans différents domaines de la sécurité comme pompier, maître chiens, agent de sécurité.. il souhaite se mettre à son compte dans le domaine du service aux particuliers dans le domaine de garde d'animaux en l'absence de leurs maîtres.	4 000 €	2 000 €	
19-04-06	Patrick DOUX le démarrage du Bar est conforme aux prévisions en terme de chiffre d'affaire réalisé. Mais des travaux supplémentaires non prévus ont dû être entrepris			2 500 €
19-04-06	Michaël ROUSSILE après un premier ajournement du deuxième passage pour non-production de pièces demandées, le jury demande des éclaircissements sur la gestion et l'activité réelle développée. Il propose que le deuxième acompte ne soit versé que sur production effective du bilan comptable réalisé par le cabinet comptable.			2 000 €
19-04-06	Nathalie CHERMEUX. Cette fonction de conseil aux entreprises a démarré sur la base des contacts pris préalablement. La fonction de démarchage commercial a pris du retard et son cahier de charge est à consolider			1 000 €
19-04-06	Elodie ALBERT. Très bon démarrage de cette entreprise de couverture sur la fonction première. Développe un service de petit bricolage, jardinage, à coté pour des clients particuliers.			3 000 €

Date jury	Lauréat	Montant bourses	Premier acompte	Deuxième acompte
23-05-06	Patrick CONSTANTIN : Siège Social Angoulême. Il propose de créer 'SERV'MECA' pour réaliser la prise en charge des véhicules devant passer les contrôles techniques dans le cadre d'un service à la personne. Après négociation avec un réseau d'opérateur le particulier bénéficiera de ce service supplémentaire pour un coût sensiblement similaire au seul contrôle technique.	3 000	1 500	
23-05-06	Isabelle MERITTE : Siège social Angoulême. Création d'un commerce 'CAP MEKONG' sous forme de show room d'exposition d'œuvre d'artistes et artisans de Thaïlande	5 000	2 500	
23-05-06	Patrick DUFANT Siège social Fléac. Après une longue carrière de chauffeur routier il souhaite se reconvertir dans le débit et la vente de bois de chauffage	3 000	1 500	
23-05-06	Jean-Daniel GUILLOU Siège social Angoulême. Création d'une agence photographique 'Synchro - X' après diverses expériences professionnelles s'associe avec Emmanuel Pinganaud pour s'installer en Charente.	3 000	1 500	
23-05-06	Emmanuel PINGANAUD Siège social Angoulême Création d'une agence photographique 'Synchro - X' après diverses expériences professionnelles s'associe avec Jean-Daniel Guillou pour s'installer en Charente.	6 000	3 000	
23-05-06	Dominique LASNIER Siège Social Angoulême. Après plus de 25 ans passés dans une société commerciale en partie comme responsable administratif et financier et un licenciement économique, il souhaite reprendre le magasin 'FLEURS OASIS' du centre commercial de la Grande Garenne+	4 000	2 000	
24-05i-06	Christian MINUZZI : son activité d'assistant masseur-kinésithérapeute a démarré de manière conforme à ses prévisions. Il est envisagé pour les années à venir une extension du cabinet et qu'il devienne associé.			2 000
24-05-06	Laurent BEUGNOT: bien qu'ayant démarre son activité d'entretien, d'élagage et de soin des arbres assez tardivement par rapport à cette activité saisonnière son chiffre d'affaire est en progression constante. Il va développer pour la période estivale une activité complémentaire d'enlèvement de nids de guêpes, frelons...			3 000
24-05-06	Julien LESBATS: la signature du bail commercial de ce bar à pris du retard. Mais depuis, il est en train de constituer sa clientèle pour ce nouveau concept de bar musical. Ce deuxième versement sera réalisé une fois que le dossier de suivi post-crédation sera totalement rempli et renvoyé à l'atelier.			3 000
24-05-06	Régis PLANES : bon démarrage pour ce nouveau service de gardiennage à domicile d'animaux de compagnie. Il constate une fidélisation importante de la clientèle.			1 500
24-05-06	Isabelle FELLER: le démarrage de cette activité de commerce ambulant de lingerie a subi les contrecoups de la météorologie malgré une présence quasi journalière sur la plupart des marchés régionaux.			2 000
24-05-06	Cécile WILLIAMS : excellent démarrage de ce commerce de cadeaux et objets décoratifs			1 500
	Total		26 000 €	21 500 €
	TOTAL GENERAL			47 500 €

Total ligne de crédits 2005-2006 ComAGA 80 000 € Région 320 000 €	400 000
Total engagé sur le programme par la ComAGA et la Région	295 900
Dont total engagé par la ComAGA	248 300
Total des acomptes déjà versés par la région	47 600
Total des acomptes en cours de versement par la ComAGA	206 400
total des acomptes	254 000
Reste à payer	41 900
Solde disponible sur la ligne de crédits	104 100
moyenne / projet	4 416